

# RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

## Ouverture de la séance : 18H40

Secrétaire de séance : Hélène CORREARD LE-SAUX

**PRESENTS : Tous à l'exception de :** Céline FERRANDEZ (Pouvoir à Odette PITAULT) ; Françoise HEYRAL (pouvoir à Jean-Louis GEIGER), Bernard RAFFI, Gérard OBERT, Jérôme VIALA

## 24 PRESENTS ET 26 VOTANTS

### APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

#### UNANIMITÉ

### 5 – APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE FINANCIER

#### A - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Rapporteur : Maurice GAVA

Jérôme VIALA rejoint la séance à 18h45

## 25 PRESENTS ET 27 VOTANTS

#### UNANIMITÉ

### B - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – MODULATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Rapporteur : Maurice GAVA

Il est donc proposé au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable. Pendant les deux années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la foncière sur les propriétés bâties que sur 60% de la valeur foncière de son bien.

Cette nouvelle délibération s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

## 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

### C - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUX FAMILLES POUR LES ACTIVITÉS MULTI LOISIRS ENCADRÉES PAR L'IFAC

Rapporteur : Odette PITAULT

#### UNANIMITÉ

### D – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 RELATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Maurice GAVA

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative budgétaire n°2 relative au budget communal ci-jointe.

## 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

### 6 – APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

#### A - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHÔNE, AU TITRE DE L'ACTION PUBLIQUE 2022, POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire ou Mme la DGS

Le Conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône au titre de l'Action publique 2022 pour l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme.

#### UNANIMITÉ

**B - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SOLLICITER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (F.R.A.T.) (TRANCHE 2021) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : Joseph-Marie SANTINI

Le Conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement Territorial (F.R.A.T.) (Tranche 2021), à hauteur de 30% du coût prévisionnel hors taxes, pour la réalisation de ces travaux.

**UNANIMITE**

**C - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE, DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA REPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE (ANNEE 2021)**

Rapporteur : Joseph-Marie SANTINI

**UNANIMITE**

**7 – APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES  
A - DELIBERATION CADRE RELATIVE AUX MODALITES DE : REALISATION, COMPENSATION ET REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Mme la DGS

**UNANIMITE**

**B – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE CREER UN POSTE CONTRACTUEL (CONTRAT DE PROJET) AFIN DE MENER A BIEN LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES**

Rapporteur : Elodie CIEPLAK

**UNANIMITE**

**C - APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Mme la DGS

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois ci-annexé

**25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

**8 - APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Odette PITAULT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification desdits règlements intérieurs ci-joints.

**UNANIMITE**

**9 – APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE CONVENTIONNEL  
A - APPROBATION DE LA CONVENTION COMMUNE/DEPARTEMENT FIXANT LES MODALITES DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE, LES CONDITIONS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION PARTIELS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR A FEUX TRICOLORES SUR LA RD7N**

Rapporteur : Joseph-Marie SANTINI

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention cadre proposée par la Direction des routes du conseil départemental.

**UNANIMITE**

**B - APPROBATION DE LA CONVENTION DE COLLECTE DES DECHETS A RISQUE INFECTIEUX D'ACTIVITE DE SOIN AVEC LA SOCIETE SERVICE ACTION SANTE**

Rapporteur : Claude CARACENA

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**UNANIMITE**

### **C - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE D'ENGAGER UNE PROCEDURE D'AMI EN VUE DE L'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES**

Rapporteur : Maurice GAVA

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager cette procédure.

**UNANIMITE**

### **D - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT « PROVENCE EN SCENE »**

Rapporteur : Barbara FERREIRA

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir reconduire cette convention de partenariat culturel avec le conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année 2021/2022, l'Office Municipal Socio-culturel étant désigné opérateur de la commune dans cette opération

**UNANIMITE**

### **E - APPROBATION DE LA CONVENTION COORDINATION POLICE MUNICIPALE-GENDARMERIE**

Rapporteur : Joseph-Marie SANTINI

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

**UNANIMITE**

### **10 – APPROBATION DE DISPOSITIONS D'ORDRE URBANISTIQUE ECOQUARTIER BALLON – REALISATION DE L'ILOT 4 SUD PAR LES SOCIETES SOLIDAIRES SAS CARRERE / SCI RESIDENCE TERRA LUMIA : VENTE A TITRE D'ECHANGE DE LA PARCELLE AV N°1323 (P) DE 1 015 M<sup>2</sup> ENVIRON – ACQUISITION A TITRE D'ECHANGE DES PARCELLES AV N°47 (P) ET AV N°1038 (P) DE 1 367 M<sup>2</sup> ENVIRON - CONVENTIONS DE PUP**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**23 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Agnès BERMOND

Route de Martina

13590 MEYREUIL

Monsieur le Maire,

La commune compte investir beaucoup d'argent dans la sécurisation des voies communales par l'intermédiaire de différents dispositifs inertes pour tenter de ralentir la circulation automobile sur la Commune. Meyreuil est devenu un axe de passage entre l'est d'Aix et les communes allant de Marignane à Gardanne. Ce flux de véhicule emprunte principalement le chemin de Château Vert, le chemin de Rambert, et Font Gamatte, la D58, la route du Coteau Rouge, la route de Valbrillant et la route de Martina, souvent à des vitesses excessives.

.Existe-il un bilan d'activité en matière de sécurité routière et de prévention routière pour la commune ?

Bruno TERRIER

### **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Madame, Monsieur

Vous résumez notre action relative à la sécurisation des voies communales à la mise en place de dispositifs inertes. Or, si vous aviez été plus attentifs, vous auriez constaté que cela ne se résume pas qu'à cela. Pour preuve, la ville est labellisée Ville prudente depuis plus de 2 ans maintenant et ce label valorise les communes reconnues exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières.

En matière de prévention, bien que votre question ne soit pas suffisamment précise quant à vos attentes, la ville emploie le produit des amendes de police à la mise en place de dispositifs tels que la pose de ralentisseurs, de radars pédagogiques sur les voies communales.

Certes, la commune de Meyreuil est effectivement traversée par des habitants de communes limitrophes, parfois peu respectueux du code de la route.

Pourtant, l'ensemble du territoire communal, pour ses voies communales a été placé en zone 30 km/h et des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués sur ces portions de voies. Pour ce qui concerne les voies départementales qui sont nombreuses sur notre territoire, nous nous heurtons malheureusement au refus catégorique du Département de réduire la vitesse autorisée, au motif qu'il appartient aux conducteurs de respecter les limitations...

Gageons que la semaine de prévention routière à laquelle la ville participe permettra une prise de conscience de la part des usagers.

Si tel n'est pas le cas, la mise en place de caméras verbalisatrices dans les prochains mois sera peut-être plus persuasive.

Bruno TERRIER  
6 Résidence les Terres Rouges  
Route du Coteau Rouge  
13590 MEYREUIL

Monsieur le Maire,

Vous nous demandez de délibérer sur le tableau des emplois de la Commune.

Ce tableau prend uniquement en compte les emplois occupés par des titulaires.

Il serait bon aussi de connaître le nombre d'agents non titulaires permanents.

Il serait également intéressant de connaître le nombre d'emplois aidés, de stagiaires.. ?

Pouvez-vous nous informer du nombre réel d'agent intervenant pour la commune, la répartition en fonction des services ?

#### REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur,

Contrairement à ce que vous indiquez, le tableau des emplois ne contient pas uniquement les emplois occupés par les agents titulaires. Les stagiaires sont également présents dans ce tableau.

Pour votre parfaite information, ils ne sont qu'au nombre de 2 : un rédacteur stagiaire (suite à une réussite au concours) et un adjoint technique (poste obligatoire en crèche en remplacement d'un agent ayant muté)

La ville n'emploie pas de contrat aidé. Nous avons depuis peu un conseiller numérique dont la rémunération est prise en charge pendant 2 ans par l'Etat.

Vous m'indiquez qu'il serait bon de connaître le nombre d'agents titulaires permanents ?

Décidemment, c'est bien mal connaître le fonctionnement de notre administration puisque, bien que cela ne soit pas obligatoire, vous disposez chaque année, dans le rapport d'orientations budgétaires, d'une rubrique relative aux ressources humaines très détaillée.

Vous y auriez trouvé, si vous l'aviez lu, page 33, le nombre de fonctionnaires titulaires, stagiaires, le nombre de contractuels (en remplacement, en accroissement temporaire d'activité etc, etc....)

Bien évidemment, ces données seront réactualisées dans le ROB 2022, avec les données RH de 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05**